

Le trousseau doit impérativement être amené à l'EHPAD, au minimum 48 heures avant la date d'entrée prévue

TROUSSEAU DE LINGE (à adapter à chaque personne, en fonction de ses habitudes, goûts)		
HOMME	FEMME	
12 Mouchoirs	12 Mouchoirs	
15 Slips	15 Culottes	
6 Maillots de corps (coton)	6 Chemises de corps (coton)	
6 Paires de chaussettes	4 Combinaisons	
4 Chemises ou polos	4 Paires de bas ou chaussettes	
5 Pantalons	6 Robes ou jupes ou pantalons,	
4 pulls acryliques	4 Pulls acrylique	
2 gilets	2 Gilets	
2 robes de chambre	2 Robes de chambre	
4 pyjamas	4 Chemises de nuit	
Chaussures	Chaussures	
2 paires de chaussons	2 paires de chaussons	

TROUSSE DE TOILETTE

HOMME	FEMME
Brosse à dents, Dentifrice, Boîte à dentier	Brosse à dents, Dentifrice
Produit entretien appareil dentaire	Boîte à dentier
Peigne et brosse à cheveux	Produit entretien appareil dentaire
Eau de toilette ou eau de Cologne	Peigne et brosse à cheveux
Savon liquide et gel douche (à l'exclusion des	Eau de toilette ou eau de Cologne
savonnettes)	Savon ou gel douche
Shampoing	(à l'exclusion des savonnettes)
Crème hydratante	Shampoing
Mousse à raser	Crème hydratante,
Rasoirs,	Brosse à ongles, Pince Coupe-ongles
Brosse à ongles, Pince Coupe-ongles	Thermomètre
Thermomètre	Coton-tiges
Coton-tiges	

En cas d'hospitalisation, prévoir :

1 petit bagage au nom du résidant pour le transport de la trousse de toilette et des vêtements, + 1 drap de bain, + 1 serviette de toilette, + 4 gants de toilette

- Les vêtements personnels et les produits d'hygiène sont fournis par le résidant ou sa famille et doivent être renouvelés régulièrement. Nous vous conseillons plutôt les sous vêtements en coton. Nous déconseillons le « thermolactyl » qui ne résister pas aux lavages fréquents.
- Toutes les pièces devront être <u>MARQUEES AU NOM DE LA PERSONNE à l'aide de MARQUES TISSEES ET COUSUES A L'ENCOLURE OU A LA CEINTURE selon le vêtement</u>. Tout vêtement non marqué ne pourra être réclamé.
- ▲ <u>Les couvre-lits, les couettes personnels, les traversins et oreillers en plume sont interdits sauf si un</u> certificat non feu est fourni à la Direction.

Le linge personnel est entretenu par l'établissement. Il peut le cas échéant être entretenu par la famille. L'entretien du linge fragile (soie, pure laine, lainages et habits thermolactyl qui sont fortement déconseillés) n'est pas assuré par l'établissement.

L'établissement ne pourra être tenu responsable des éventuels dommages ou pertes subis par le linge ni de l'usure du linge personnel que le résidant ou sa famille s'engage à renouveler selon les indications du service.